BOURSE AUX LOISIRS PAR LA VILLE DE SOISSONS

La Ville accorde une aide, sous conditions de ressources, aux enfants et ados pour accéder aux loisirs.
Il faut :

- résider à Soissons
- avoir entre 4 et 17 ans
- avoir un quotient familial compris entre 0 et 700

Pour tout renseignement : CCAS 03 23 73 25 74 http://ccas@ville-soissons.fr

http://www.ville-soissons.fr/notre-ville/action-sociale-sante/aides-sociales-628.html

Ville de Soissons:
Place de l'Hôtel de ville
02200 - Soissons
http://www.ville-soissons.fr/